

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**VILLE D'EAUBONNE**

**Département du VAL D'OISE  
Arrondissement de PONTOISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 À 19h30**

<b>Date de convocation</b>			A l'ouverture de la séance
	<b>Nombre de membres en exercice :</b>		<b>17</b>
<b>21/04/2026</b>	Nombre de membres présents :		12
	Nombre de membres représentés :		4
	Nombre de membres votants :		16
	Nombre de membres votants pour l'adoption du Compte Financier Unique du C.C.A.S. et du compte administratif du budget annexe – Résidence Autonomie Dangien (la présidente est sortie)		15

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

LE VINGT-SEPT AVRIL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

S'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Madame Marie-José BEAULANDE

**Représentants du Conseil Municipal :**

**Étaient présent(e)s :**

Mme Marie-José BEAULANDE – Présidente (sauf pour les délibérations 2026-77 et 2026-82 relatives à l'approbation du compte financier unique du budget principal du C.C.A.S. et du compte administratif du budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Dangien),  
Mme Julia MANA – Vice-présidente, Mme Corinne ROINÉ Vice-présidente déléguée, Mme Julie AURIEL, M. Gilles JAOUEN, Mme Naïma BEN CHAABANE, Jay LEVENT

**Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :**

M. Dominique NOIRÉ donne pouvoir à Mme Julia MANA  
Mme Martine CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Julie AURIEL

**Représentants des associations :**

**Étaient présent(e)s :**

M. Bertrand GOUJART-DELAMBRE, M. Michel LE BRUN, M. Dominique BASSON, Mme Véronique SZPAK, Mme Yvette RETUREAU

**Étaient excusées et représentées :**

Mme Véronique BOUBY donne pouvoir à Mme Yvette RETUREAU  
Mme Marianne TOUTEAU-FERY donne pouvoir à Mme Véronique SZPAK

**Était excusée :**

Mme Marie-Claude BOISMARTEL

Accusé de réception en préfecture  
095-269500484-20260427-2026-82-DE  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**Budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Dangien : Approbation du compte administratif 2025**

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

**CONSIDÉRANT** le budget total de l'exercice 2025, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion de la Comptable Publique ;

**CONSIDÉRANT** que les chiffres apparaissant au compte administratif de l'exercice 2025 sont identiques à ceux du compte de gestion ;

**CONSIDÉRANT** que la Présidente du CCAS a quitté la salle du Conseil d'administration lors du vote du compte administratif,

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'administration,**

**A l'unanimité (15 voix pour) des suffrages exprimés,**

✉ **ARTICLE 1 : DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2025 du budget annexe du C.C.A.S. – Résidence Autonomie Dangien, lequel peut se résumer ainsi (en €) :

**RESULTAT HORS RESTES A REALISER**

	Résultat d'exécution		
	mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL DU BUDGET	669 925,35	992 742,50	322 817,15
Fonctionnement (total)	612 011,59	787 585,08	175 573,49
Investissement (total)	57 913,76	60 967,48	3 053,72
002N-1		101 803,73	101 803,73
001 N-1		42 386,21	42 386,21

Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/solde
Fonctionnement	612 011,59	889 388,81	277 377,22
Investissement	57 913,76	103 353,69	45 439,93

## RESULTATS CUMULES

	Restes à réaliser			Résultat cumulé A+B	
	Dépenses	Recettes	solde (B)	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	669 925,35	992 742,50		<b>322 817,15</b>	
Fonctionnement (total)	0,00		0,00	175 573,49	
Investissement (total)	0,00		0,00	3 053,72	
002N-1				101 803,73	
001 N-1				42 386,21	

Total par section	Dépenses	Recettes	Solde B	Excédent	Déficit
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	277 377,22	
Investissement	0,00	0,00	0,00	45 439,93	

↪ **ARTICLE 2 : CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de la Comptable Publique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

↪ **ARTICLE 3 : VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif du budget annexe du CCAS – Résidence Autonomie Dangien, pour l'exercice 2025, tels que résumés ci-dessus.

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 07/05/2026  
 Publiée le :  
 Exécutoire le :  
 Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
 Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
 (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

**Anne DEVALOIS**  
**Directrice du CCAS.**



**La Présidente du CCAS,**

**Marie-José BEULANDE**

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Le tribunal administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Accusé de réception en préfecture  
 095-269500484-20260427-2026-82-DE  
 Date de réception préfecture : 07/05/2026